

Information presse

Le Centre d'analyse stratégique (CAS) vient de publier une note d'analyse formulant des propositions sur :

Valorisation de la recherche publique : quels critères de succès en comparaison internationale ?

Geneviève Fioraso a présenté le 20 mars 2013 en Conseil des ministres le projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, incluant la volonté d'une « nouvelle ambition pour la recherche ». La nécessité de voir le **transfert entre monde académique et le tissu industriel** considéré comme l'une des missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche y est ainsi démontrée, en complément de la **valorisation de la recherche publique**.

Dans un contexte de restrictions budgétaires et de concurrence internationale accrue, **les universités et autres organismes publics de recherche s'efforcent en effet de valoriser au mieux leurs travaux**, c'est-à-dire d'en tirer le plus possible de retombées économiques ; mais dans quelle mesure et par quels canaux y parviennent-ils ?

- En France, **1 milliard d'euros** a été consacré au « fonds national de valorisation » mis en place depuis 2010 dans le cadre du programme d'investissement d'avenir
- Dans le total des dépenses de recherche et développement (R&D) du secteur de l'enseignement supérieur, **la part financée par les entreprises** n'a été en 2009/2010 que d'à peine **2% en France**, contre environ **15% en Allemagne** et plus de **6%** en moyenne dans les 27 pays de l'UE et dans l'ensemble de l'OCDE

La présente note analyse les **leçons des expériences étrangères** et en tire **deux propositions pour renforcer les politiques de valorisation de la recherche publique, levier majeur de croissance et de compétitivité** :

1. Pour éviter une **focalisation excessive sur les activités de brevetage et de cession de licences**, **promouvoir également d'autres canaux de valorisation** tels que la recherche partenariale, la création d'entreprise (spin-offs), le placement de jeunes chercheurs, la prestation de conseil, etc.
2. **Financer de façon appropriée et réaliste les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT)** mises en place depuis 2011-2012 :
 - dans l'immédiat, le faire progressivement, au rythme de leur montée en puissance ;
 - au-delà de leur phase de démarrage, continuer d'apporter des fonds publics à celles qui auront été évaluées positivement.

Retrouvez l'intégralité de la note et le détail des propositions sur
<http://www.strategie.gouv.fr/Les-notes-d-analyses>



Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable de la communication
Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



Rejoignez-nous
centredanalysestrategique



@Strategie_Gouv

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en oeuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel.